



**Saint Eloi Bidoung, ancien maire adjoint de la commune de Yaoundé 6e et cadre du RDPC, doit devoir se présenter ce lundi 24 août devant la Commission de discipline de son parti pour «indiscipline ».**

Bien connu pour ses points de vue dissidents. Saint Eloi Bidoung a maille à partir avec la Commission de discipline du RDPC, le parti de Paul Biya. Il est fondamentalement reproché au conseiller municipal de Yaoundé 6è, d'avoir au mépris des recommandations du parti, participé le 3 mars dernier, à l'élection du tout premier Maire de Yaoundé. Saint Eloi Bidoung voulait challenger à cette élection Luc Messi, le choix de la hiérarchie du parti. C'est finalement près de longues heures de débats houleux que sa candidature et celle de Jean Marie Abouna, maire de Yaoundé 1er, avaient été rejetées, permettant ainsi à M. Messi de remporter l'élection.

Cet homme politique à la grosse gueule devra donc s'expliquer ce jour devant la Commission de discipline ad hoc, chargée de connaître des cas d'indiscipline observés pendant le double scrutin des législatives et municipales du 9 février 2020. L'organe est dirigé par l'ancien ministre, Peter Mafany Musonge, l'ancien Premier Ministre.

RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE  
DU PEUPLE CAMEROUNAIS

Unité - Progrès - Démocratie

COMITE CENTRAL

SECRETARIAT GENERAL



CAMEROON PEOPLE'S  
DEMOCRATIC MOVEMENT

Unity - Progress - Democracy

CENTRAL COMMITTEE

SECRETARIAT GENERAL

**COMMISSION DE DISCIPLINE AD HOC DU COMITE CENTRAL POUR  
LES CAS D'INDISCIPLINE LORS DES ELECTIONS LEGISLATIVES ET  
MUNICIPALES DU 09 FEVRIER 2020.**

\*\*\*\*\*

N° 045 /LRDPC/CC/CDAH

**Le Président de la Commission de Discipline  
Ad hoc du Comité Central**

**A**

**Monsieur BIDOUNG Saint Eloi**

**à**

**Yaoundé**

**Objet :** Comparution devant la  
Commission de Discipline Ad hoc.

**Cher Camarade,**

Vous êtes invité à vous présenter le **24 août 2020 à 11 h 15**, au siège du **Secrétariat Général du Comité Central** de Yaoundé, en vue de comparaître devant la Commission de Discipline chargée de connaître les actes d'indiscipline lors des élections législatives et municipales du 09 février 2020.

Yaoundé, le 17 août 2020

**Le Président de la Commission de  
Discipline Ad hoc du Comité Central,**

**Ampliation :**  
-SG/CC/RDPC



**Peter MAFANY MUSONGE**